



Comité de parents Marie-Victorin

Procès-verbal de la séance du
15 avril 2024

001-Adrien-Gamache	Mickaël Perreault (p) Martine Guay (p)	027-Hubert-Perron	Mariannick Archambault (v)
275-André-Laurendeau	Geneviève Lamoureux (v) Chantal Bélisle (s) (p)	169-Jacques-Ouellette	AUCUN
276-Antoine-Brossard	Gaëlle Goutier (v)	280-Jacques-Rousseau	Stéphane Simard (p)
002-Armand-Racicot	Matthieu Sirois (v)	030-Joseph-De Séigny	Hugo Simard (v)
165-Bel-Essor	Geneviève Martin (v)	033-Lajeunesse	Stéphanie Blanchette (v)
005-Bourgeois-Champagnat	Nadia Taillefer (p) Chantal Bélisle (s) (p)	035-Laurent-Benoît	Atish Woozageer (p)
006-Carillon	Fabrice Marcoux (v)	038-Lionel-Groulx	ABSENT
007-Charles-Bruneau	ABSENT	059-Marcelle-Gauvreau	ABSENT
008-Charles-LeMoynes	Sébastien Bibeau (v)	099-Marcelle-Robidoux	Jonathan Fortin (v)
009-Claude-Lafortune	Nicola Grenon (p)	039-Marie-Victorin (Brossard)	ABSENT
010-Du Curé-Lequin	Nicolas Calderon Asselin (p)	040-Marie-Victorin (Longueuil)	ABSENT
017-D'Iberville	Nicolas Brosseau (p)	041-Maurice-L.-Duplessis	ABSENT
032-De La Mosaïque	Stéphanie Cyr (v)	284-Mgr.A.-M.-Parent	Johanne Daudier (v)
026-De la Rose-des-Vents	Assia Nouri	042-Monseigneur-Forget	ABSENT
013-De Maricourt	Isabelle Charrette (v)	086-École du Vieux-Greenfield Park	Jérôme Dongmo (v)
014-De Normandie	Emilie Dutil-Bruneau (v)	043-Paul-Chagnon	ABSENT
003-Des Mille-Fleurs	Maxime Cadieux (v)	044-Paul-De Maricourt	Valérie Bourgie (v)
063-Des Petits Explorateurs	Marc Lafortune (p)	045-Pierre-D'Iberville	Guy Clotaire Nana (p)
004-Des Quatre-Saisons	Karine Picard (p) Stéphanie Dugas (p)	046-Pierre-Laporte	Donald Gagnon (v)
016-Des Saints-Anges	ABSENT	048-Préville	Étienne Fournier (v)
028-Du Jardin-Bienvenue	Nathaniel Liberge (v)	049-Rabeau	Elyse Casavant (v)
060-Du Tournesol	ABSENT	054-Sainte-Claire (Brossard)	ABSENT
031-Él de Greenfield Park	Philippe Gagnon (v)	055-Sainte-Claire (Longueuil)	ABSENT
079-Él du Vieux-Longueuil	Jean-François Morin (v)	287-Saint-Jean-Baptiste	Jocelyn Bélanger (v)
240-Él Lucille-Teasdale	Marilyne Pilon (v)	050-Saint-Joseph	ABSENT
076-École Mille-Sports	Paula Ferrera (p)	110-Saint-Jude	AUCUN
193-Éc. rég. du Vent-Nouv.	Nicolas Brosseau (p)	058-Saint-Laurent	ABSENT
271-Éc. sec. de l'Agora	ABSENT	052-Saint-Romain	ABSENT
218-École sec. Saint-Edmond	Tania Saint-Germain (v)	056-Samuel-De Champlain	ABSENT
168-École spec.des Remparts	AUCUN	071-Tourterelle	Sébastien McKenzie-Faucher (s) (p)
020-Félix-Leclerc	Maxime Bargiel (p)	064-Des Semis	Roxanne Gratton (p)
021-Gaétan-Boucher	Mélissa Haely (p)	Représentante CCSEHDAA	Johanne Daudier (v) Sophia Kaméni (s) (v)
022-Gentilly-Boisé des Lutins	Félix Cauchy-Charest (v)	Personnel	
023-George-Étienne-Cartier	Marie-Pascale Giroux (v)	Secrétaire administrative	Geneviève Brochu
024-Georges-P. Vanier	Lucie Gougeon (p)	Autres participants	
278-Gérard-Filion	ABSENT	Direction générale adjointe	Marjorie Noël
025-Guillaume-Vignal	Vanessa Panneton-Dubuque (v)	Autres participants du CSS	Voir au point 4.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE/CONSTATATION DU QUORUM

L'ouverture de la rencontre se fait à 19 h 18 et le quorum est constaté.

2. PAROLE À LA PRÉSIDENTE / MOT DE BIENVENUE

M. Nicola Grenon est fier d'annoncer que les résultats des recommandations des nominations des bénévoles seront présentés ce soir. Parmi toutes les nominations, les représentants devront en sélectionner une pour le prix national de la FCPQ. La recommandation concernant la nouvelle politique d'admission des PPP sera adoptée au courant de la rencontre.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution CP20240415-01

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par M. Mickaël Perreault et appuyée par M^{me} Nadia Taillefer, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4. PAROLE À LA DIRECTION GÉNÉRALE DU CSS MARIE-VICTORIN

La directrice générale adjointe du CSSMV M^{me} Marjorie Noël est accompagnée de gestionnaires de différents services pour présenter les sujets en consultation et répondre aux questions des représentants.

4.1 CALENDRIER SCOLAIRE (AJUSTEMENT)

M^{me} Noël présente une petite modification au calendrier de l'école secondaire Mgr-A.-M.-Parent.

Un représentant demande si le lundi 23 juin 2025 pourrait être transformé en journée pédagogique mobile par l'équipe-école. La direction générale répond que la convention collective des enseignants prévoit qu'on ne peut pas mettre une journée pédagogique mobile avant un bloc de pédagogiques mais comme le 24 juin est un congé férié, il n'y aurait pas de problème à ce que le lundi 23 juin 2025 soit une journée pédagogique mobile. D'autre part, il pourrait paraître incongru que la dernière journée d'école soit une pédagogie.

4.2 SUIVI DE LA CONSULTATION SUR LE CHANGEMENT DE NOM DE L'ÉCOLE MAURICE-L.-DUPLESSIS

La directrice de l'école Maurice-L. Duplessis M^{me} Geneviève Allie annonce que les nouveaux noms retenus pour remplacer le nom de l'école sont *École des Perséides* et *École des Cerisiers* ont respectivement été votés à 59 % et 41 %, selon des sondages préférentiels. Les représentants du CP ont le devoir de présenter ces résultats dans leur CÉ respectif et de rapporter leur recommandation, s'il y a lieu, à l'exécutif qui l'intégrera à la résolution qui sera adoptée au prochain comité de parents.

Le CÉ de l'Annexe Maurice-L.-Duplessis souhaite garder le nom de Maurice-L.-Duplessis en retirant la particule *Annexe*. Ceci sera inclus dans la résolution.

4.3 CADRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

M. Danny Du Mays, coordonnateur aux travaux majeurs et au développement durable du Service des ressources matérielles et M^{me} Pauline Cordier, agente de développement durable du CSSMV présentent la démarche du développement durable du CSSMV, le cadre de développement durable et le plan d'action.

Les représentants sont très stimulés par cette présentation et félicitent les présentateurs.

Les présentateurs précisent qu'aucun projet, comme le réaménagement de cours d'école, ne sera sacrifié au nom du développement durable.

Le projet-pilote de rue-école soulève beaucoup de questions de logistique.

5. PAROLE AUX REPRÉSENTANTS (QUESTIONS POUR LA DIRECTION GÉNÉRALE)

5.1 QUESTIONS SUR LA CONSULTATION EN COURS

Changement de nom Maurice-L.-Duplessis

Les représentants n'ont pas de question entourant le sujet.

5.2 QUESTIONS REÇUES D'AVANCE ET SUIVIS

Éclipse

Au nom de la direction générale, des directions d'établissement et des équipes-écoles, M^{me} Noël remercie les parents pour leur présence avant et pendant l'éclipse. Ce fût un succès sur toute la ligne.

Cas de violence d'un parent envers un autre parent ou un enfant

On a questionné la direction générale sur les pratiques en cas de violence d'un parent envers un autre parent ou envers un enfant. Sans entrer dans les cas de figure précis, les familles et les parents sont accompagnés par les équipes-école. Si des cas deviennent plus problématiques, il y a place à encadrement et modalité spéciale, en collaboration avec les parents. Des restrictions d'accès à l'école pourraient être imposées par le secrétariat général. Le SPAL pourrait aussi être appelé à s'impliquer.

Politique d'admission des écoles avec projets pédagogiques particuliers (PPP)

Un représentant aimerait savoir comment se sont déroulées les consultations des écoles Tourterelle, Quatre-Saisons et des Petits-Explorateurs. Puisque certains éléments sont ressortis pendant la consultation, la direction générale croyait important de rencontrer ces trois CÉ pour répondre à des questions et accompagner les équipes-écoles.

Le représentant se demande à quel point la résolution qui sera adoptée ce soir a des chances d'être entendue au conseil d'administration et que le projet de la politique d'admission aux PPP a des chances d'être modifiée. M^e Julie Brunelle précise que le sujet émis dans l'avis des écoles alternatives n'a pas fait l'objet d'étude au début de la consultation parce que c'était l'annexe de la politique qui était en consultation. La question de la fratrie, qui était plus l'objet des avis des écoles alternatives, ne faisait pas l'objet de la consultation. L'avis peut donc être soumis au C.A., mais ne fait pas partie de la consultation.

Le représentant croit qu'il y a un vice dans les procédures de consultation.

Le président confirme que le C.A. recevra l'information afin d'émettre sa recommandation au CSS.

5.3 AUTRES QUESTIONS

Un représentant suggère d'être vigilant dans les communications qui seront émises si la dernière journée d'école de 2024-2025, soit le lundi 23 juin 2025, devient une journée pédagogique mobile.

6. RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES (POINT PRÉSENTÉ AVANT LE POINT 6)

6.1 PRIX NATIONAL FCPQ

M. Nicolas Calderon-Asselin présente les candidatures reçues pour la soirée des bénévoles du mercredi 5 juin. Il invite les représentants à répondre au sondage qui se trouvera dans le courriel de suivi pour sélectionner le bénévole que le CP présentera pour le prix national de la FCPQ.

L'ensemble des candidatures reçues sont disponibles sur la page « Reconnaissance » du site web du CPMV.

7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

7.1 18 MARS 2024

Résolution CP20240415-02

L'adoption du procès-verbal du 18 mars 2024 est proposée par M^{me} Johanne Daudier et appuyée par M. Nicolas Brosseau, tel que présenté.

7.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

Très peu de personne ont répondu au sondage sur la sécurité autour des écoles. Le président demande l'aide des représentants pour mousser les réponses. Le sondage sera rediffusé dans le courriel de suivi.

On rappelle la présentation de la pièce de théâtre Le village d'Éli ce jeudi 18 avril à l'École Jacques-Rousseau et la conférence du Gamer Mentor, ce jeudi 25 avril.

8. MENTIONS D'HONNEUR DU PERSONNEL

Le président ouvrira la page du formulaire pour recevoir les candidatures des mentions d'honneur du personnel. L'exécutif recherche des juges pour déterminer quels seront le prix exceptionnel et les mentions remarquables.

9. CRITÈRES D'ADMISSION PPP 2025-2026 (RÉSOLUTION)

Résolution CP20240415-03

POLITIQUE D'ADMISSION ET DE SÉLECTION AUX PROJETS PÉDAGOGIQUES PARTICULIERS 2025-2026

- REMERCIANT la grande disponibilité des membres du SOTS et de la direction générale pour leur participation à de multiples rencontres et échanges lors des consultations auprès des parents, du Comité de parents et des conseils d'établissement;
- CONSIDÉRANT la présentation du 12 février 2024 sur le projet de politique d'admission et de sélection pour les projets pédagogique particuliers;
- CONSIDÉRANT l'article 193.6 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que le comité de parents doit être consulté chaque année sur la politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves de la formation générale des jeunes;
- CONSIDÉRANT la très populaire rencontre de discussion tenue le 15 mars 2024 où des parents de plusieurs écoles et PPP ont échangé quant au projet de politique;
- CONSIDÉRANT la plénière du 18 mars 2024 en Comité de parents;
- CONSIDÉRANT le nombre important d'avis et de messages nous étant parvenus quant au projet de politique;
- CONSIDÉRANT les avis de plusieurs conseils d'établissement qui nous ont été partagés;
- CONSIDÉRANT que le CPMV se doit d'offrir un avis rassembleur et qu'il se concentre donc sur les éléments ressortis comme consensuels chez les parents et ne peut favoriser d'éléments pour lesquels les avis sont partagés et préférera alors chercher de nouvelles pistes;
- CONSIDÉRANT les travaux menés cette année par le Comité de parent quant aux valeurs cardinales pour les parents quant au développement des PPP;
- CONSIDÉRANT la résolution CP20230612-04 du Comité de parents de l'année dernière et ses recommandations, notamment :
- QUE soit inclus une période de transition protégeant les élèves ayant déjà entrepris leur cheminement au sein de l'école IÉGP à la condition qu'ils respectent un minimum de réussite tel que défini par le SOTS;
- QUE le SOTS entreprenne une consultation en 2023-2024 sur le plan d'organisation scolaire afin d'évaluer, dans le cadre des écoles à projet particulier :

- Mettre en place des critères d'admission aux différentes écoles primaires et secondaires à projet particulier permettant une évaluation équitable, objective et standardisée favorisant l'inclusion;
- Analyser l'opportunité d'établir ou non des passerelles (ou autre mécanisme favorisant ou non un cursus de continuité du primaire au secondaire) quant à l'ensemble des programmes particuliers offerts au CSSMV;

QUE soit clarifié, explicité et possiblement codifié dans la politique le type d'exception pouvant permettre de favoriser une fratrie dans le processus d'admission lorsque deux enfants sont en même temps inscrits à une école (l'idée étant de ne pas défavoriser indument une situation familiale nombreuse);

CONSIDÉRANT le besoin noté de clarifier et d'uniformiser les passerelles pour rendre cet outil plus équitable et uniforme, ou à tout le moins appuyé sur des critères clairement définis, à travers l'ensemble des PPP;

CONSIDÉRANT l'importance pour la gestion familiale harmonieuse en termes de logistique, de support intra-familial, de camaraderie frère-sœur et pour éviter de créer une situation préjudiciable à un jeune, sa famille ou ses parents et pour favoriser l'équité pour les familles disposant de moins de ressources pour gérer une logistique multi-établissements; où il nous est apparu important de viser à ne pas ni avantager ni désavantager une famille ayant plusieurs enfants désirant tous joindre un même PPP alors qu'il n'y a pas déjà un membre de la fratrie dans cette école, illustrés par les deux scénarios problématiques suivant :

- Offrir la pige à tous les enfants de ladite famille et l'avantage de la fratrie dès le premier enfant pigé (pour tous les autres enfants) bénéficie inégalement à la famille par rapport aux autres enfants désireux de joindre le programme.
- Considérer séparément plusieurs enfants de la même famille sans offrir au second l'admission par fratrie implique une situation délétère inutile: les enfants seront (probablement) séparés pour une année avant d'être réunis (probablement) par fratrie si la famille accepte l'admission ou s'il est n'en n'a pas les moyens (logistique), elle perd sa chance, créant une pression injuste.

CONSIDÉRANT la nature spécifique de l'implication parentale dans les différentes écoles alternatives du CSS (Tourterelle, Petits Explorateur, Quatre-Saisons; l'application très différente du projet pédagogique entre ces 3 écoles; la crise du logement vécue sur le territoire du CSS pouvant empêcher une famille de rester sur le territoire initialement prévu lors de l'inscription à l'école; la formulation proposée de la politique entraînant un stress s'ajoutant à celui de la recherche d'une nouvelle habitation; et que cette considération ne concerne que la réinscription et ne limite donc en rien l'équité de sélection des élèves;

CONSIDÉRANT la résolution 127-CA-2022-2023 demandant qu'une consultation sur le plan d'organisation scolaire soit entreprise;

CONSIDÉRANT l'importance de poursuivre nos travaux sur la meilleure façon d'organiser nos PPP au cours des prochaines années dans un esprit d'accessibilité, d'équité et d'inclusion;

CONSIDÉRANT les valeurs soutenant notre PEVR et, plus particulièrement, l'objectif de porter à 60 % notre offre de service quant aux projets particuliers dans nos écoles;

CONSIDÉRANT le meilleur intérêt des élèves, l'accessibilité et l'inclusion recherchée;

IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} KARINE PICARD ET SECONDÉ PAR M. NICOLAS CALDERON-ASSELIN QUE LE COMITÉ DE PARENTS MARIE-VICTORIN RECOMMANDE

QUE la Politique d'admission et d'inscription aux projets particuliers 2025-2026 soit adoptée par le C.A. avec les modifications suivantes qui nous semblent toutes les trois minimiser les problématiques et augmenter l'équité du processus :

- QUE la période de transition offerte aux élèves ayant déjà entamé leur parcours à l'École Internationale de Greenfield Park avec l'information qui leur donnait à croire que la passerelle vers LT était assurée soit poursuivie en incluant tous ceux ayant entamé leur parcours avant le changement de juin 2023;
- QUE lors d'une pige organisée pour l'accès à un PPP (donc quand il n'y a pas de fratrie en place), un seul « coupon » par famille soit ajouté au tirage, mais qu'il donne accès à l'ensemble de la fratrie.
- QUE pour l'admission aux écoles primaire à pédagogie particulière Tourterelle, Petits-Explorateur, Quatre-Saisons, la poursuite du programme par une famille dans une même école alternative puisse se poursuivre advenant un déménagement hors du secteur de l'école, mais à l'intérieur du territoire du CSS.

QUE le SOTS poursuive ses travaux quant au développement d'une stratégie globale quant au déploiement des PPP au CSSMV, notamment pour :

- Uniformiser et établir des critères précis basés sur les valeurs de notre PEVR quant à la présence ou non de passerelle primaire-secondaire suite à une consultation;
- Viser à augmenter l'inclusion des élèves de tous les profils dans les programmes à projet particuliers, notamment EHDA, avec un parcours académique plus difficile, provenant de l'immigration, etc.

QUE l'Exécutif du CPMV produise, lors d'une prochaine rencontre, une recommandation visant plus largement la vision pour le déploiement des PPP et les valeurs qui devraient entourer le fonctionnement des PPP au CSSMV.

Adopté à la majorité

L'amendement suivant est proposé par M. Philippe Gagnon et appuyé par M. Maxime Bargiel.

Remplacer:

QUE *la période de transition offerte aux élèves ayant déjà entamé leur parcours à l'École Internationale de Greenfield Park avec l'information qui leur donnait à croire que la passerelle vers LT était assurée soit poursuivie pour deux années supplémentaires (jusqu'à la fin des travaux de l'École Lucile-Teasdale);*

par:
QUE *la période de transition offerte aux élèves ayant déjà entamé leur parcours à l'École Internationale de Greenfield Park avec l'information qui leur donnait à croire que la passerelle vers LT était assurée soit poursuivie en incluant tous ceux ayant entamé leur parcours avant le changement de juin 2023*

Le vote est demandé par Jérôme Dongmo

24 pour

2 contre

7 abstentions

Amendement adopté à la majorité

L'amendement suivant est proposé par M. Sébastien Mackenzie-Faucher et appuyé par M. Marc Lafortune.

CONSIDÉRANT *la nature différente de l'implication parentale dans les différentes écoles alternatives du CSS (Tourterelle, Petits Explorateur, Quatre-Saisons) ainsi que l'application du projet pédagogique qui diffère considérablement entre ces 3 écoles;*

CONSIDÉRANT *l'unanimité des CE et des parents des CE des trois écoles concernées;*

CONSIDÉRANT *la crise du logement sévissant dans sur le territoire du CSS qui peut empêcher aux parents de rester dans le territoire initialement prévu par leur famille lors de l'inscription à l'école.);*

CONSIDÉRANT *que la politique écrite tel quel puisse causer un stress indu aux parents qui s'ajouterait à celui d'un déménagement ou de la recherche d'une nouvelle habitation;*

CONSIDÉRANT *que cette proposition d'amendement ne concerne que la réinscription et donc ne limite en rien la l'équité de sélection des élèves;*

Amendement adopté à l'unanimité

L'amendement suivant est proposé par M. Sébastien Mackenzie-Faucher et appuyé par M. Marc Lafortune :

Enlever le texte du troisième « Que » de la proposition

Ajouter un troisième point au premier paragraphe :

QUE *pour l'admission aux écoles primaire à pédagogie particulière Tourterelle, Petits-Explorateur, Quatre-Saisons, la poursuite du programme par une famille dans une même école alternative puisse se poursuivre advenant un déménagement hors du secteur de l'école, mais à l'intérieur du territoire du CSS.*

Le vote est demandé par Jérôme Dongmo

14 pour

3 contre

16 absentions

Amendement adopté à la majorité

L'amendement suivant est proposé par M. Sébastien Mackenzie Faucher et appuyé par M^{me} Karine Picard.

CONSIDÉRANT *l'unanimité des CE et des parents des CE des trois écoles concernées.*

CONSIDÉRANT *l'implication spécifique que nécessite l'enseignement dans une école alternative du CSS.*

CONSIDÉRANT *l'importance de la stabilité des enseignants dans le milieu alternative (les mêmes enseignants suivent les enfants au moins 2 ans.). Bien que le principe d'équité ne soit pas rencontré :*

- *Les bénéfices pour les enfants de l'école soient significativement supérieurs aux inconvénients.*
- *En pourcentage et en nombre, le nombre d'enfants affectés sera minime.*

Et ajouter le paragraphe suivant :

QUE *la direction générale, dans son droit d'approuver certains cas exceptionnels quant aux admissions, donne priorité aux enfants des enseignants des école primaires Tourterelle, Petits Explorateur et Quatre-Saisons, pour autant que ceux-ci demeurent sur le territoire du CSSMV.*

Un représentant demande à ce que cet amendement ne se restreigne pas aux membres du personnel enseignant. M. Nicolas Brosseau demande le dépôt de ce dernier amendement, appuyé par M^{me} Nadia Taillefer

Demande de dépôt adopté à l'unanimité
Le vote est demandé par Jérôme Dongmo sur la proposition initiale amendée

15 pour
2 contre
14 abstentions

n.b. les amendements ont été ajoutés à la résolution, pour la clarté de ce procès-verbal.

10. PLÉNIÈRES DU COMITÉ DE PARENTS

Le président remercie une fois de plus tous les représentants ou substituts qui ont participé à la plénière.

10.1 RETOUR SUR LA PLÉNIÈRE DU 21 MARS 2024

On demande aux rapporteurs de sujet de préparer un petit résumé des discussions pour le prochain CP.

11. PAROLES

11.1 AU REPRÉSENTANT DU CCSEHDAA

M^{me} Johanne Daudier, la représentante du CCSEHDAA, présentera le point à la prochaine rencontre.

11.2 AUX RESPONSABLES DE DOSSIERS À L'EXÉCUTIF

FCPQ

M. Nicolas Brosseau n'a rien à ajouter.

Transports

M. Mickaël Perreault n'a rien à ajouter.

C.A.

Le point sur le C.A. sera effectué à la prochaine rencontre.

Formations

M. Nicolas Calderon-Asselin partage les prochaines formations à venir de la FCPQ :

Les inscriptions peuvent être faites au <https://cpmv.ca/formation/>.

- 16 avril 2024 – Être parent sans perdre la tête (et sans y laisser sa peau!)

- 23 avril 2024 – Soirée d'information sur le programme Culture et citoyenneté québécoise

Culturel

Karine Picard n'a rien à ajouter.

11.3 AUX RESPONSABLES DE COMITÉS

Le point sera traité au prochain CP.

11.4 AU TRÉSORIER

Le trésorier M. Atish Woozageer n'a pas d'éléments à apporter.

11.5 AU SECRÉTAIRE

Le secrétaire exécutif M. Nicolas Calderon-Asselin n'a pas de nouveaux éléments à ajouter.

11.6 AUX MEMBRES (REPRÉSENTANTS DES ÉCOLES)

Aucun sujet n'est relevé.

11.7 AU PUBLIC

Il n'y a pas de public.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur épuisement de l'ordre du jour, l'assemblée est levée à 22 h 15. La prochaine rencontre aura lieu le 13 mai avril 2024.

*Ce procès-verbal a été rédigé par Geneviève Brochu,
secrétaire administrative du comité de parents Marie-Victorin*

Nicola Grenon
Président

Nicolas Calderon-Asselin
Secrétaire